



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juin 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°32

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint; M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Michel BREUILH à partir de 20h30 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE jusqu'à 18h45 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ jusqu'à 20h00 par M. Michel BOUYOU, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL.

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation de la modification du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) de
la Ville de Tulle**

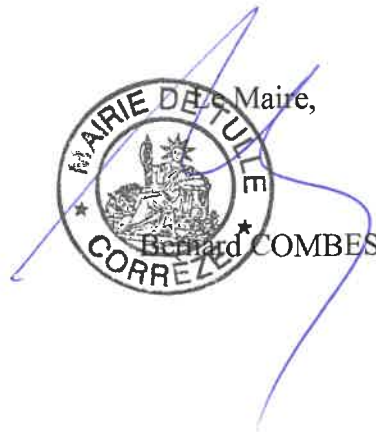
Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 dite « loi de modernisation de la sécurité civile » qui a rendu obligatoire le PCS dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRnp) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI),
- Vu son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 fixant les modalités d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,
- Vu l'arrêté en date du 2 août 2007 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Tulle,
- Vu l'arrêté du 16 juin 2009 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Tulle, des modifications ayant été apportées,

- Vu sa délibération du 5 avril 2016 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde suite à des modifications et mises à jour,
- Vu l'arrêté du 19 mai 2016 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde,
- Vu sa délibération n°18 du 13 avril 2021 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) de la Ville de Tulle,
- Considérant que ce document opérationnel a fait l'objet de nouvelles mises à jour nécessaires à sa bonne application,
- Vu le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Tulle afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- Approuve** le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Tulle (P.C.S).
- 2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.
- 3-** Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.
- 4-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Clément VERGNE', written over a horizontal line.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2023

D32 - 27062023